



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR
DU MASSIF DES PYRÉNÉES



MASSIF
DES PYRÉNÉES

DOSSIER DE PRESSE

Comité de massif des Pyrénées

2 février 2024





Édito préfet

Tous les six ans, le comité de massif des Pyrénées, qui compte 69 membres, est entièrement renouvelé. L'occasion de rappeler qu'il existe une gouvernance bien particulière, reconnue par la loi, dont l'objet est de porter les enjeux de ces espaces montagnards.

Je salue le travail exemplaire engagé par la mandature précédente et que nous dévoilons aujourd'hui : l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique pour le massif des Pyrénées. Le comité de massif s'est projeté, en tenant compte des principaux secteurs d'activités économiques qui font la spécificité du massif, pour tracer une trajectoire des possibles en adaptant les activités de montagne aux projections climatiques.

Véritable manifeste, ce plan d'adaptation au changement climatique pour des Pyrénées vivantes et résilientes - que la nouvelle mandature du comité de massif aura la responsabilité de faire vivre - a vocation à être largement diffusé, relayé, et complété au besoin.

Que vous soyez habitant du massif, visiteur régulier ou occasionnel des Pyrénées, habitant des villes situées à proximité du massif, ce plan

d'adaptation au changement climatique vous concerne tous.

Je veux encourager les travaux à venir, portés par le nouveau comité de massif, qui s'inscrivent dans la transition écologique portée haut et fort par le Gouvernement.

Je souhaite une belle et fructueuse mandature aux membres du comité de massif des Pyrénées !

M. Pierre-André DURAND,
Préfet de la région Occitanie
Préfet coordonnateur
du massif des Pyrénées



LE COMITÉ DE MASSIF DES PYRÉNÉES

QUEL EST LE RÔLE DU COMITÉ DE MASSIF DES PYRÉNÉES ?

La loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016 réaffirme le caractère particulier des territoires de montagne dont l'environnement est marqué par d'importantes contraintes, qu'elles soient géographiques (relief, altitude...) ou encore climatiques (canicule, fortes pluies, baisse de l'enneigement, érosion, éboulements...). Elle renforce et clarifie le fonctionnement des institutions spécifiques à ces territoires comme le Conseil national de la montagne* (CNM) et les comités de massif présents dans chacun des cinq massifs hexagonaux (Alpes, Massif central, Massif jurassien, Pyrénées, Massif vosgien).

Le comité de massif définit les objectifs et les actions souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection de son territoire. Il a notamment pour mission de faciliter, par ses avis et ses propositions, la coordination des actions publiques et l'organisation des services publics.

Ses attributions sont notamment les suivantes :

- Il prépare le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif - document d'orientation stratégique du massif, pour les massifs interrégionaux. Retrouvez celui du massif des Pyrénées sur le [site de la préfecture de région](#).
- Il émet un avis sur le contrat de plan interrégional (CPIER) qui fixe les axes et mesures de soutien prioritaires pour un massif interrégional. Retrouvez celui qui engage l'État avec les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine pour le massif des Pyrénées sur le [site de la préfecture de région](#).
- Il peut saisir la commission permanente du conseil national de la montagne (CNM) pour toute question concernant son territoire.
- Il peut proposer :
 - une modification de la délimitation des massifs

- une adaptation des dispositions de portée générale, des politiques publiques et des mesures prises pour leur application, aux spécificités de la montagne ou à la situation particulière de chaque massif ou partie de massif, en proposant des adaptations ou des expérimentations au CNM.

- Il est consulté :
 - sur les conventions inter-régionales de massif
 - sur les programmes européens
 - sur les contrats de plan État-Région (CPER)
 - sur les directives territoriales d'aménagement
 - sur les projets de Schémas de cohésion territoriale (SCOT) - document de planification stratégique intercommunale à long terme - en partie ou totalement sur le massif
 - sur les projets de modification de la délimitation des massifs
 - sur les obligations d'équipement des véhicules motorisés en période hivernale.
- Il est associé à l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).
- Il est informé :
 - par un rapport annuel établi par le préfet coordonnateur de massif des Pyrénées, des décisions d'attribution des crédits inscrits dans la convention interrégionale de massif
 - par un rapport annuel établi par l'autorité de gestion (Conseil régional d'Occitanie), des décisions d'attribution des crédits inscrits dans le programme opérationnel interrégional FEDER (Fonds européen de développement régional)
 - de tout projet d'inventaire et de classement d'espaces naturels intéressant les Pyrénées
 - de la désignation des sites Natura 2000 et de la gestion de ces espaces.
- Il doit être représenté :
 - dans les conseils territoriaux de santé
 - au conseil national de la montagne par deux représentants, l'un issu du collège des élus locaux et l'autre issu de l'un de ses autres collèges.

Le comité de massif des Pyrénées est coprésidé par Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie,

* Instance consultative placée auprès du Premier ministre, qui a pour objet de favoriser la coordination de l'action publique en montagne par ses avis et propositions

coordonnateur de massif des Pyrénées et John Palacin, conseiller régional d'Occitanie, président de la commission permanente du comité de massif. Le secrétariat du comité de massif et de ses commissions est assuré par Delphine Mercadier-Mouré, commissaire de massif des Pyrénées.

LA COMPOSITION DU COMITÉ DE MASSIF DES PYRÉNÉES

La composition des comités de massif est définie par décret. L'instance est entièrement renouvelée tous les six ans.

Dans les Pyrénées, le comité de massif est composé de 69 membres issus de 4 collèges.

- le collège des élus (35 membres) ;
- le collège des parlementaires (4 membres) ;
- le collège des acteurs économiques (15 membres) ;
- le collège des organismes et associations participants à la vie collective et agissant dans l'environnement et le développement durable (15 membres).

Le comité de massif des Pyrénées reflète dans sa composition la diversité des acteurs présents sur la chaîne mais également donne une représentation équilibrée des six départements qui, pour partie, composent le massif.

Le comité de massif des Pyrénées a entièrement été renouvelé au 1^{er} novembre 2023. L'arrêté préfectoral du 19 décembre 2023 fixe la composition nominative par collège. Retrouvez la composition nominative du comité de massif sur [le site de la préfecture de région](#).

QUELS SONT LES TRAVAUX EMBLÉMATIQUES CONDUITS PAR LE COMITÉ DE MASSIF ?

En 2021, le Comité de massif publie une note d'enjeux pour des Pyrénées « vivantes et résilientes » en tentant de répondre aux

questions suivantes : comment « rebondir » sur les conséquences de la crise sanitaire pour fixer et accueillir de nouvelles populations ? Comment préserver le patrimoine naturel qui fait la richesse et la spécificité du massif des Pyrénées ? Comment répondre de manière transversale aux évolutions climatiques et environnementales ? Les réflexions menées par les membres de la commission permanente du comité ont permis d'alimenter le schéma de massif. À retrouver sur le [site de la préfecture de région](#).

Le Plan Avenir Pastoralisme, signé le 15 juin 2023 au col du Soulor, est quant à lui le fruit des travaux du groupe agriculture pastoralisme et filières du comité de massif. Il met en lumière les soutiens collectifs de l'Etat, des régions et des départements pour promouvoir et soutenir le pastoralisme en particulier à travers trois volets : les outils de production (amélioration du matériel et des infrastructures à disposition des éleveurs de montagne), la valorisation de la filière pastorale (meilleure structuration de la production, de la collecte et de la distribution des denrées issues de l'activité dans les montagnes) et enfin la promotion et la sensibilisation au pastoralisme auprès du grand public (développement d'outils de communication). À retrouver sur le [site de la préfecture de région](#).

Enfin, comme le prévoit la loi climat résilience, chaque comité de massif doit élaborer un plan stratégique d'adaptation au changement climatique : le comité de massif des Pyrénées est le premier à avoir abouti ce travail qui se présente comme un « manifeste » pour le massif des Pyrénées.

Retrouvez les travaux du comité de massif sur la page massif du site de la préfecture de région Occitanie QR code.

CONSULTEZ L'INTÉGRALITÉ DU PLAN STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES PYRÉNÉES :



SYNTHÈSE

PLAN STRATÉGIQUE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LE MASSIF DES PYRÉNÉES



UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION DU MASSIF DES PYRÉNÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, **POURQUOI ?**



A l'œuvre depuis 150 ans, le réchauffement climatique s'accélère fortement ces dernières années. Les régions de montagne concentrent des caractéristiques qui rendent les effets du changement climatique particulièrement visibles. A l'échelle des Pyrénées, ils s'incarnent dans l'assèchement des lacs, la sécheresse record de l'été 2022, le recul des glaciers, des dépérissements d'arbres plus intenses et étendus, des ruptures d'alimentation en eau potable de certains territoires, la multiplication d'aléas naturels générant des risques pour les populations et les activités, etc.



+2°C : c'est l'augmentation de la température moyenne dans les Pyrénées depuis 1900

Ces augmentations de températures devraient se perpétuer à l'avenir, durant toutes les saisons et dans toute la zone des Pyrénées. Les projections laissent ainsi entrevoir des températures en hausse de 1°C à 2,7°C en 2030 et de 2°C à 4°C en 2050 en moyenne annuel (scénarios SSP2-4,5 et SSP5-8,5 du GIEC). Celles-ci seraient particulièrement marquées en été.



Une pluviométrie en baisse, avec de fortes variations annuelles et saisonnières

Les précipitations dans les Pyrénées marquent une tendance à la baisse des volumes annuels, malgré une grande variabilité selon les années. L'Observatoire pyrénéen du changement climatique indique une diminution de 2,5 % par décennie au cours des 50 dernières années. Les études prévoient, à l'avenir, une baisse généralisée des précipitations en hiver et au printemps, qui pourrait atteindre 10 à 30 % dans certaines vallées. Météo France alerte également sur des risques d'orages l'été et de périodes de vigilance orange qui vont aller en s'accroissant et pourront entraîner des fermetures temporaires d'activités.



Une dégradation irréversible des conditions d'enneigement

Par conséquence de la baisse de la pluviométrie et de l'augmentation des températures, l'enneigement devrait continuer de baisser. Ce phénomène se traduirait dans une diminution de la durée et de l'épaisseur de la couverture neigeuse et des « mauvaises années neige » de plus en plus fréquentes. Les pires conditions connues à l'exploitation des stations de sport d'hiver se produiraient toutes les 2 à 3 saisons dans le scénario le plus favorable et seraient quasi permanentes dans le scénario le plus défavorable (étude INRAE - CNRM) ; pour mémoire, et à titre de comparaison, elles sont d'environ 1 saison sur 5 actuellement.

L'ADAPTATION, C'EST QUOI ?

Là où l'atténuation travaille sur les causes des changements climatiques et vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation se concentre sur les conséquences, déjà visibles ou à venir, des changements climatiques. Elle repose donc sur l'anticipation des évolutions, et sur la transformation des territoires et des activités afin d'y faire face. Le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) des Pyrénées se donne pour objectif d'agir rapidement, d'adopter une posture proactive et systémique et d'éviter la mal-adaptation grâce à des mesures d'action pertinentes et bien réfléchies.

DES IMPACTS À VENIR DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTS ET INTENSES

- ▶ Risques naturels
- ▶ Baisse ou assèchement du niveau des cours d'eau
- ▶ Diminution de la recharge des nappes
- ▶ Dépérissement de la forêt
- ▶ Dépérissement de la faune et de la flore

L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ D'ADAPTER LES **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES**

Les activités économiques de montagne s'articulent étroitement avec les milieux naturels et les paysages (activités pastorales et forestières, sports d'hiver, activités de pleine nature, etc.), et s'avèrent très dépendantes du bon état des écosystèmes. En renforçant l'intensité ou la fréquence de certains aléas, le changement climatique accentue des vulnérabilités déjà connues et révèle des vulnérabilités non identifiées. L'élaboration du PACC s'est appuyée sur un diagnostic du niveau de risque auquel est exposé chaque secteur d'activité, en s'appuyant sur le cadre d'analyse proposé par le GIEC, construit sur des mesures d'exposition, d'aléa et de vulnérabilité. Dans les Pyrénées, 3 domaines d'activité se révèlent particulièrement sensibles : le ski de piste et la station de sports d'hiver, le pastoralisme et le secteur forêt-bois. Le PACC adopte une vision systémique construite autour de 5 ambitions, qui se donnent pour objectif l'adaptation de l'écosystème pyrénéen dans son ensemble – activités et territoires – au changement climatique.





La transition écologique de notre pays est une priorité absolue, réaffirmée par le Gouvernement à travers la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique.

Les territoires de montagne, particulièrement vulnérables au changement climatique et à ses conséquences, constituent une sorte de « sentinelle » : la fonte des glaciers nous rappelle que le réchauffement est à l'œuvre. La loi Climat et Résilience, promulguée en 2021, prévoit que chaque comité de massif élabore un « plan stratégique d'adaptation au changement climatique ». Maintenir une montagne vivante et résiliente face aux défis qui s'imposent à elle, avec un regard lucide et responsable en direction d'une évolution climatique qui s'inscrit dans la durée : tel est le cap que nous nous fixons.

Pierre-André Durand
Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne

ANTICIPER LES CONFLITS D'USAGES SUR L'EAU POUR MIEUX LES RÉSOUDRE

Le partage de l'eau constitue un enjeu essentiel pour le massif : de nombreuses pratiques en dépendent (agriculture, production hydroélectrique, industries...) en même temps que les écosystèmes. Le réchauffement climatique et la raréfaction de la ressource vont accroître les tensions et les conflits d'usage. Certains territoires pyrénéens s'organisent déjà. Trop souvent cependant, les réponses restent de court-terme, là où il convient de s'interroger en profondeur sur la sobriété des usages ainsi que la prévention des risques hydrologiques. Le diagnostic de vulnérabilité montre la nécessité, pour les habitants comme pour les acteurs économiques du massif, d'intégrer dès aujourd'hui une plus grande variabilité de la disponibilité de la ressource en eau. Il en va de la pérennité des projets de territoire et du développement des vallées.

ORIENTATIONS

- ▶ Développer une culture pyrénéenne de l'eau
- ▶ Mobiliser les documents de planification pour faire valoir la position de tête de bassin versant, dans un contexte de renforcement des solidarités amont-aval
- ▶ Préserver et restaurer les hydrosystèmes pyrénéens pour pérenniser leurs rôles dans un contexte de changement climatique
- ▶ (Ré)Investir dans les infrastructures de gestion de la ressource pour s'adapter aux évolutions observées et à venir des régimes hydrologiques
- ▶ Encourager les investissements dans le patrimoine hydro-industriel pyrénéen, qui favorisent des usages sobres et efficaces de l'eau
- ▶ Innover et soutenir la recherche de solutions techniques expérimentales permettant la mobilisation de ressources alternatives



IMAGINER LES STATIONS PYRÉNÉENNES DE 2050

Puissant moteur du développement économique des zones de montagnes françaises depuis les années 1960, l'activité ski est fortement fragilisée par le changement climatique. Si le diagnostic de vulnérabilité des stations pyrénéennes révèle des situations contrastées, à nuancer selon la localisation et les spécificités de chacune, toutes partagent la nécessité de réinterroger leur raison d'être, leur fonctionnement et leur modèle économique, afin de devenir de véritables « stations de montagne ». Le contexte climatique invite à interroger les activités (tourisme 4 saisons, slow-tourisme voire intégration d'autres activités économiques dans le modèle), mais également l'identité de ces stations et leur place dans un modèle de développement territorial où elles ont souvent longtemps occupé une place hégémonique. La diminution de l'enneigement et la baisse d'attractivité des stations impose à chaque territoire hébergeant de telles infrastructures l'élaboration d'un projet de territoire multi-acteurs incluant une démarche prospective et plaçant l'adaptation au changement climatique au cœur des réflexions.

ORIENTATIONS

- ▶ Penser l'avenir du tourisme en montagne en anticipant le climat futur
- ▶ Adapter le modèle économique des stations aux conséquences du changement climatique
- ▶ Anticiper très en amont les conséquences sur l'emploi local

CONSTRUIRE LES CONDITIONS D'UNE AGRICULTURE PYRÉNÉENNE RÉSILIENTE ET RENFORCER LES FILIÈRES AGRO-ALIMENTAIRES

Sécheresses, tensions sur la ressource en eau et pics de chaleur positionnent l'agriculture aux premiers rangs des activités ébranlées par le changement climatique. Véritable marqueur de l'identité pyrénéenne, l'agropastoralisme se trouve confronté à des enjeux majeurs d'adaptation, tant en fond de vallées qu'en estives. Altération de la qualité et de la disponibilité des fourrages et des pâturages, fragilisation des cheptels en raison des fortes chaleurs, abandon de zones intermédiaires accentuant leur vulnérabilité aux incendies... constituent autant de symptômes déjà visibles. Des évolutions des pratiques pastorales sont en cours et nécessitent d'être accrues, via des leviers multiples (recherche et développement, création d'espaces de dialogues et de formation, etc.). Le renforcement des filières locales constitue également un enjeu fort face à la dépendance à des chaînes logistiques étendues et aux nouvelles attentes des consommateurs.

ORIENTATIONS

- ▶ Soutenir le pastoralisme pyrénéen et l'accompagner face au changement climatique
- ▶ Soutenir les autres secteurs agricoles – et l'agriculture de piémont – dans l'adaptation de leurs organisations, de leurs pratiques et de leurs outils à la nouvelle donne climatique
- ▶ Structurer les filières entre la valorisation de leurs produits dans les grands espaces de consommation, le développement de boucles alimentaires locales et la communication inter-filières

AMBITION

2

AMBITION

3

ADAPTER LA GESTION DES MILIEUX NATURELS PYRÉNÉENS POUR PRÉSERVER LE CAPITAL QU'ILS REPRÉSENTENT

La qualité et la diversité des milieux naturels pyrénéens assurent une protection et un levier d'adaptation face aux risques naturels, en forte augmentation en contexte de changement climatique. Ils font également figure d'atouts économiques, représentant la ressource première d'une partie des activités du massif, et l'un des principaux moteurs de l'attractivité des Pyrénées. Leur préservation s'avère indispensable, tant d'un point de vue naturaliste (supports de biodiversité et de services écosystémiques) qu'économique (supports des activités et du développement des territoires), et leur gestion nécessite d'être repensée et adaptée.

ORIENTATIONS

- ▶ Soutenir le réseau pyrénéen des gestionnaires d'espaces naturels
- ▶ Favoriser les expérimentations pour des modes de gestion nouveaux ou adaptés, permettant d'anticiper et/ou limiter les impacts du changement climatique sur les milieux naturels
- ▶ Multiplier les actions de pédagogie, de sensibilisation et de médiation sur le terrain
- ▶ Préserver le rôle des milieux naturels pour la prévention des risques naturels et la réduction de leurs impacts
- ▶ Encourager l'usage de pratiques favorables au stockage de carbone, adaptées aux spécificités des milieux pyrénéens
- ▶ Stimuler les pratiques favorables au maintien d'un haut niveau de biodiversité
- ▶ Valoriser les produits issus de pratiques favorables à l'entretien et à la préservation des milieux naturels

AMBITION 4

PRÉPARER LES VILLES ET VILLAGES DES PYRÉNÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le massif des Pyrénées est riche de ses villes et villages, lieux de vie, de services et commerces, de lien social, d'activités économiques et de loisirs. Ceux-ci se voient aujourd'hui soumis à des pressions importantes, en raison de leur isolement, de leur exposition aux aléas climatiques (risques naturels, augmentation des températures, raréfaction de certaines ressources), mais également d'évolutions économiques et sociétales qui fragilisent les territoires de montagnes (accès au logement, fermeture de services et commerces, contraintes de mobilités...). Accroître la résilience des villes et villages des Pyrénées en les adaptant aux changements climatiques et en renforçant les dynamiques de vallées, contribuera à mieux anticiper et affronter les crises, ainsi qu'à assurer aux populations locales des lieux de vie accueillants et vivants.

ORIENTATIONS

- ▶ Favoriser l'intégration des démarches d'adaptation au cœur des politiques locales d'aménagement des territoires du massif
- ▶ Soutenir et accompagner la rénovation énergétique et thermique des bâtiments privés et publics
- ▶ Décarboner les mobilités du quotidien et l'accès aux sites touristiques
- ▶ Mieux préparer les villages et leurs populations aux épisodes de crise
- ▶ Sensibiliser de façon large et massive aux enjeux de l'adaptation au changement climatique à l'échelle du massif

AMBITION 5





CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU

Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER

05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur **Twitter** et **Facebook**

